

KEOLIS DIJON MOBILITES
PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU COMITÉ D'ENTREPRISE
DU 28 mars 2018

La séance est ouverte à 9h00 par Monsieur Laurent VERSCHELDE, Directeur de la Société, assisté de :

Valérie LE POTTIER
Laurent CHAPUS
Xavier MASSOTTE

Directeur des Ressources Humaines
Directeur Exploitation
Responsable Méthodes Exploitation et Ordonnancement

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs Eric GIANNINI, Gilles MILLERAND : Membres Titulaires C.G.T.
Messieurs Nicolas FERREIRA, Christian MIETTON : Membres Suppléants C.G.T.

Madame Françoise TILLET : Membre Titulaire CFDT
Monsieur Florent BEGIN : Membre Suppléant CFDT
Monsieur Olivier SOREZ : Membre Suppléant CFDT

Monsieur Bernard SAUVAGET : Membre Titulaire F.O.
Monsieur Frédéric GERVILLIERS : Membre Suppléant F.O.

Monsieur Frédéric PISSOT : Représentant Syndical C.G.T. au Comité d'Entreprise.
Monsieur Thierry BOURDIER : Représentant Syndical CFDT au Comité d'Entreprise.
Monsieur Philippe DUTHU en remplacement de Madame Florence MERLIN : Représentant Syndical F.O. au Comité d'Entreprise.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Florence MERLIN, Claire QUINONERO, Leila TOTO,

AUTRE PERSONNE PRÉSENTE : Madame Josiane CHEVIGNY, Assistante Ressources Humaines.

ORDRE DU JOUR

En préambule, le Président demande aux membres du CE s'ils acceptent que mademoiselle Alizée RAMBAUD, en contrat d'apprentissage au service Ressources Humaines, assiste à ce Comité d'Entreprise dans le cadre de son cursus de formation.
Les membres du CE acceptent.

1) Transmission du PV du CE du 28 février 2018

Le procès-verbal sera transmis prochainement.

2) En vertu de l'article L. 2325-35 du Code du travail, recours et désignation d'un expert-comptable pour assister le CE dans le cadre de la consultation annuelle sur la situation économique et financière prévue à l'article L. 2323-12, dans le cadre de l'examen des orientations stratégiques de l'entreprise prévu à l'article L. 2323-10 ; et dans le cadre de la consultation annuelle sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi définie à l'article L. 2323-15.

Le Président propose de procéder au vote sur le principe du recours à expertise pour les trois sujets évoqués :

CONTRE : 0 voix ABSTENTION : 0 voix POUR : 6 voix

Les membres du CE souhaitent recourir au cabinet EXOCE.

Le Président propose donc le vote sur ce prestataire :

CONTRE : 0 voix ABSTENTION : 0 voix POUR : 6 voix

Le Président demande que le Cabinet lui adresse au préalable un devis détaillé.

3) Information de la Direction sur l'évolution du Comité de Direction

Le Président informe le CE des évolutions qui auront lieu au cours de l'été 2018.

L'actuel directeur Sûreté et Stationnement quitte Keolis Dijon Mobilités pour rejoindre EFFIA. Il suivra les projets dijonnais en cours jusqu'à leur aboutissement (travaux parkings, fourrière notamment).

Le stationnement, devenant une offre de mobilité, sera repris par la Direction Clients.

Une nouvelle direction va être créée : la direction « Sûreté et Projet d'entreprise ». Chaque année nous présentons en CE le projet d'entreprise Keolife. Le projet d'entreprise sera conduit par cette nouvelle direction qui aura la charge de coordonner et d'appuyer les projets des différents services afin de les mener à bien. Qu'il s'agisse de projets prévus dans le cadre de la nouvelle DSP ou de projets internes (comme la QVT ou encore le projet Diagnostic sécurité pour diminuer les accidents du travail). L'objectif est de mieux faire travailler les équipes entre elles et de mieux associer les salariés. A ce titre, la communication interne sera rattachée à cette nouvelle direction. La partie Sûreté de cette nouvelle direction reprendra le périmètre actuel à savoir la sûreté de l'entreprise et l'activité fourrière.

L'actuel directeur du service Ressources Humaines prenant ce nouveau poste, un nouveau DRH sera recruté. A la réponse à une question d'un élu, le Président indique que le recrutement va se faire avec Keolis SA mais que les éventuelles candidatures internes seraient étudiées.

Compte tenu de l'importance du périmètre, la Direction Clients et Communication évolue également. L'actuel directeur prendra en charge le stationnement et l'action commerciale. La responsable du pôle Etudes/Produits prendra en charge le marketing (offre, agence

commerciale, Divia Services, distribution) et l'activité vélos. Ils sont tous les deux rattachés au directeur et font partie du comité de direction. La direction communication est elle aussi rattachée au directeur et intègre le comité de direction.

Un membre du CE est surpris que le remplaçant du Directeur des Ressources Humaines ne soit pas encore présent ; il s'inquiète du suivi des dossiers engagés actuellement.

Le Directeur des Ressources Humaines répond que le changement de poste n'est pas prévu avant l'été et qu'elle sera toujours dans l'entreprise et pourra apporter son aide lorsque ce sera nécessaire.

Le nouvel organigramme présentant les différents services est joint en annexe à ce PV.

4) Information de la Direction sur les orientations stratégiques 2018

Le bilan 2017 est positif pour cette première année du contrat.

- Les recettes ont augmenté de 6.2% ; 46.1 Millions de voyages ont été décomptés (47.3 millions en 2015 puis une baisse en 2016 due à la suppression de la gratuité pour les demandeurs d'emploi au lieu de la gratuité et une remontée de 1% en 2017).
- La satisfaction clients atteint son plus haut niveau : 95%
- Le taux de fraude est à 10% au lieu d'environ 12% en 2015 et 2016 ; la baisse a été plus importante que prévu.
- L'accidentologie Bus s'améliore (objectif : 0.45 réalisé 0.38 accident pour 10 000 km) mais en légère dégradation côté Tram.
- Une forte hausse de l'absentéisme est à noter en particulier sur les accidents du travail.
- Le climat social est correct.

PROJETS ET OBJECTIFS 2018

- ✓ **SECURITE AU TRAVAIL**: l'objectif est de faire baisser le taux d'accident du travail pour le ramener à 5.5 jours d'absence en moyenne au lieu de 7.1 jours. Lancement du questionnaire Culture Sécurité à destination de tout le personnel afin d'établir un diagnostic de la sécurité dans l'entreprise.
- ✓ **SINISTRALITE BUS ET TRAM** : maintenir les bons résultats bus et améliorer ceux du tram.
- ✓ **SECURITE DES FEMMES DANS LES TRANSPORTS** : un plan d'actions est en cours d'élaboration.
- ✓ **PROJET AGENCE COMMERCIALE** : un travail collaboratif avec tous les salariés de l'agence en vue de mieux gérer les files d'attente à la rentrée, Redéfinir le parcours clients et renforcer l'utilisation des DAT, des relais et de la e.boutique afin de désengorger l'agence et améliorer les conditions de travail et la gestion des nouveaux services.
- ✓ **RESEAU INNOVANT** :
 - en mai, mise en place de Divia Pouce, système de covoiture sur la métropole.

Un membre du CE demande à qui sont adressées les réclamations

Le Président répond que les réclamations doivent être formulées à MOBIGO.

- En septembre, lancement de l'application « Cmabulle », mise en relation de parents dont les enfants fréquentent le même établissement en vue de faciliter leur transport de quelque manière que ce soit. C'est l'établissement fréquenté qui favorisera la relation.

- Secteurs peu denses : recherche de solutions pour les services les moins fréquentés : améliorer le covoiturage...

Un membre du CE s'interroge sur le service offert à la Gare de Neully.

Le Président répond que la halte ferroviaire a été fermée et un service Bus a été mis en place par le Conseil Départemental, service ouvert aux clients Divia. 20 clients Divia avaient été recensés mais la direction ne sait pas s'ils ont continué à utiliser le service bus de substitution (environ 30mn au lieu de 7mn par le train).

- ✓ **AMELIORATION DU SERVICE CLIENTS** notamment en situations perturbées : un plan d'action est en cours de finalisation (superviseurs, interface Information Voyageurs/régulateurs, plan B, communication terrain...)
- ✓ **PROJET OnDijon** : équipement particulier des bus pour obtenir la priorité aux feux dans le cadre de PRIORIBUS pour cet été et création d'un PC unique sur la Métropole avec le projet éventuel de l'intégration du PCC Divia ; la décision sera prise par Dijon métropole avant la fin mai 2018.
- ✓ **NOUVELLES MOBILITES** : dépénalisation, nouveaux horodateurs, travaux parkings, installation de la fourrière sur le site contigu au CEM.
- ✓ **AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL** : Négociation d'un l'accord Qualité de Vie au Travail, mise en place d'un plan d'actions et poursuite des réunions « conditions de travail ».
- ✓ **PROJET VISIOROOM** : création d'un espace ouvert d'échanges et de présentation de l'actualité et des résultats de l'entreprise.
- ✓ **POURSUITE DU PROJET DMP** Initié en 2017.
- ✓ **POURSUITE DE LA DEMARCHE RESPONSABILITE SOCIETALE** en augmentant notamment la mobilité des habitants et réduire notre empreinte environnementale, **et de l'ECOCONDUITE** avec pour objectif de réduire de 4% la consommation du gazole et améliorer le confort du client dans le bus.
- ✓ **LUTTE CONTRE LA FRAUDE** : pour atteindre 9.5% et un nombre de voyageurs contrôlés de 810 000 avec les moyens adaptés : poursuite du détachement des 8 conducteurs, déploiement du nouveau PDC, du Pass Liberté et Openpayment.

Suite à une question d'un élu, le Président indique que les AVSR auront une tolérance pendant la phase pilote pour les clients ayant utilisés l'Openpayment qui effectueront une correspondance avec un bus car aujourd'hui pour cela, il faut prendre un titre classique. Mais il rappelle que les clients ciblés pour l'openpayment sont les clients de passage qui prendront principalement le tram.

- ✓ **REORGANISATION DU COMITE DE DIRECTION** avec création d'une Direction en charge du pilotage du projet d'entreprise.
- ✓ **PRIORIBUS** : les premières phases de test sur les lignes 5 et 7 démarreront en septembre 2018. Une carte indiquant les lieux de travaux sera affichée en salle de prise de service.
- ✓ **ACCORD QUALITE ET PERFORMANCE** : pour obtenir le maximum de bonus en Performance et limiter le malus sur le critère Qualité. Le bilan 2017 sera finalisé vendredi prochain avec Dijon Métropole.
- ✓ **KAPP Appro** : une présentation de la seconde étape du projet sera faite lors d'un prochain CE.

- ✓ **RECETTES DU TRAFIC** : l'objectif est d'atteindre 20 millions d'euros grâce à la baisse du taux de fraude et aux actions commerciales.
- ✓ **EFFECTIF** : il n'y aura pas d'évolution significative de l'offre bus et tram en 2018, l'effectif moyen est prévu à 715 salariés sur l'année sachant que l'impact PRIORIBUS n'est pas intégré. La formation représentera un volume d'heures de 20 300 h.

Les membres du CE estiment que l'effectif Conducteurs n'est pas suffisant.

Le Président répond qu'en ce moment il est en réalité supérieur au prévisionnel et si le niveau d'absentéisme reste élevé, il faudra augmenter cet effectif.

- ✓ **ALTERNANCE** : l'objectif est de maintenir le taux à 1% de l'effectif (8.25 personnes en 2017 en moyenne)
- ✓ **INTERIM** : pour assurer le remplacement de salariés absents ou lors de surcroît temporaire d'activités ; il pourra également être fait appel à l'intérim pour le remplacement de conducteurs durant les vacances d'été et selon l'avancement des travaux.
- ✓ **CONTRATS A DUREE DETERMINEE** : pour des missions de remplacement ou surcroît d'activité de plus longues durées mais aussi à l'agence commerciale pour faire face à l'affluence de l'été et de la rentrée.
- ✓ **STAGES** : Prise en charge de stagiaire avec un vrai projet, stages d'observation pour les collégiens, stages d'école de conduite et Evaluations en milieu de travail.

2019 - 2020 OBJECTIFS DU CONTRAT DE DSP

- L'OFFRE KILOMETRIQUE devrait se stabiliser à 11.1 millions de kilomètres par an. Afin de répondre aux attentes de moins travailler les samedis, le contrat prévoit de sous-traiter certaines lignes les samedis et en période de vacances scolaires. Le Président rappelle que ce sujet a déjà été évoqué en CE l'an dernier et en réunion du groupe de travail sur les conditions de travail. Il le sera à nouveau le moment venu sachant qu'il n'y a aucun enjeu économique pour l'entreprise qui peut décider de ne rien changer.
- Renouvellement du matériel non hybride par un type de matériel non encore défini à ce jour. Une loi devrait entrer en vigueur en 2020 obligeant l'utilisation de 50% de bus « propres ».

Un membre du CE demande qui supportera le financement.

Le Président répond que c'est Dijon Métropole qui décidera.

- **ABSENTEISME** : passer de 31 jours en 2018 à 27.7 jours en 2021
- **FRAUDE** : passer de 10.5% en 2018 à 9.3% en 2021
- **EVOLUTION DE L'EMPLOI** (hors impact Prioribus non connu à ce jour).
 - 2019 : baisse de 10 ETP du fait de la fin du détachement AVSR et de la baisse de l'absentéisme
 - 2020 : baisse de 4 ETP du fait de la baisse de l'absentéisme et une baisse supplémentaire de 4 ETP s'il est fait le choix de sous-traiter davantage à compter de septembre 2020
 - 2021 : baisse de 5 ETP du fait de la baisse de l'absentéisme et une baisse supplémentaire de 8 ETP s'il est fait le choix de sous-traiter davantage à compter de septembre 2020

Un membre du CE demande si le détachement de conducteurs au contrôle sera maintenu. Le Président répond que cette question est en cours de réflexion.

- FORMATION : selon les années entre 22 000 et 26 000 heures

Un membre du CE revient sur l'enquête DEKRA qui ressemble plus à un audit management qu'à une enquête sur la sécurité. Le Président répond qu'il avait bien précisé que les questions ne portaient pas uniquement sur la sécurité lors de la présentation en CE de Février.

5) Information de la Direction sur la sécurité des femmes dans les transports - résultat des enquêtes

Cette présentation a déjà eu lieu en commission de suivi Sûreté en présence d'élus de Dijon Métropole.

La participation à l'enquête qui comprenait un volet à destination des clientes et un autre à destination des salariés a été de :

- en interne : 107 participants dont 65% de personnel de conduite et 77% des répondants sont en contact quotidien avec la clientèle.
- en externe 1565 participantes dont 77% de clientes régulières, les 3/4 utilisant bus et tram et 1/4 environ uniquement le tram.

Globalement, à Dijon, une cliente sur trois ne se sent pas pleinement en sécurité dans les transports en commun. Toutefois, elles se sentent plus en sécurité dans les bus que dans les trams en raison de la taille du véhicule et de la proximité du conducteur ; et plus en sécurité aux stations tram qu'aux arrêts de bus, du fait de leur affluence.

56% des salariés participants trouvent le réseau parfois un peu risqué ; en général les salariés ressentent le réseau moins sécuritaire pour les femmes que les clientes elles-mêmes.

1/3 des clientes participantes et 89% des salariés au contact du public ont déjà été témoins de comportements de harcèlement ou agression sexiste ou sexuelle dans les transports dijonnais. Près d'un agent sur deux a déjà porté assistance à une cliente victime.

Les faits observés sont : des regards insistants, des commentaires sur le physique et une présence envahissante. Les faits de harcèlement sexuel, d'agression sexuelle et d'exhibition sont moins souvent observés, mais sont loin d'être inexistantes.

1/3 des clientes déclarent avoir été victimes de comportements de harcèlement ou d'agression sexiste ou sexuelle et 61% des salariées participantes, durant leur service. Les principaux actes subis sont logiquement identiques aux faits observés : regards insistants, commentaires sur le physique et présence envahissante.

Les trois grands axes d'actions proposées par les clientes sont : plus de présence sur le réseau, un renforcement des moyens techniques de surveillance et une sensibilisation des voyageurs.

En interne, 60% des salariés participants se sentent «tout à fait» ou «plutôt» en capacité de faire face aux situations d'harcèlement ou d'agression sexuels ; il ressort toutefois des propositions de solutions notamment : Formation générale sur le sujet, Campagne de sensibilisation, Plus de personnel terrain, Formation à l'intervention, Sensibilisation à la prise en charge des victimes, Meilleure prise en compte du PCC.

Les actions vers l'externe seront décidées avec Dijon Métropole.

Un membre du CE demande ce qui sera fait pour les faits constatés dans l'entreprise et souhaiterait que ce point soit étudié en priorité.

Le Président répond qu'une réflexion est en cours avec la responsable Sécurité et Développement Durable ainsi que la Chargée de mission Prévention Médiation Partenariats Citoyens concernant ce sujet de la sécurité des femmes dans les transports.

Le Président confirme qu'il est très sensible à ce sujet.

La DRH rappelle l'existence de l'accord Egalité Professionnelle qui prévoit des actions en réponses aux comportements et propos inappropriés entre collègues.

6) Information de la Direction sur l'information des salariés concernant les enquêtes administratives

La Direction informe qu'un courrier sera transmis aux salariés avec la fiche de paie du mois de mars les informant sur les enquêtes administratives, en conformité avec les éléments présentés en CE du mois de décembre 2017.

Un membre du CE revient sur un point du document du mois de décembre :

- ⊙ Les demandes d'enquête sont administrées sur un portail web sécurisé par des salariés de la direction des ressources humaines (DRH) dûment habilités après déclaration auprès du SNEAS.

Il souhaite savoir quelles sont les personnes habilitées.

Le Président énonce : le Directeur des Ressources Humaines, la Responsable du pôle Développement RH et lui-même.

Ce même membre du CE demande si le Groupe Keolis a un regard sur ces informations.

La DRH répond que s'il y a un doute sur un salarié déjà en poste, le Directeur RH de la branche Grand Urbain de Keolis SA est informé.

7) Journée de Solidarité : Pourquoi la Direction de KDM laisse entre les mains de la hiérarchie des salariés concernés la décision de faire ou non le report d'une journée de solidarité non réalisée pour raisons de maladie ou d'accident de travail, et ce malgré de nombreuses jurisprudences n'en faisant pas le report ?

Comme déjà évoqué lors de précédents CE, dans le cas d'absence pour raison de maladie ou accident du travail, la Direction souhaite que la Journée de Solidarité soit faite par esprit de solidarité (cf. procès-verbal du CE du mois de juillet 2016).

Un membre du CE précise que depuis juillet 2016, il y a eu des jurisprudences. Le Président répond que la jurisprudence n'oblige pas le salarié à reporter la journée de solidarité mais qu'il souhaite que la journée soit effectuée « par solidarité ».

Un membre du CE demande qu'il soit procédé pour tous les salariés de l'entreprise de la même façon que pour les conducteurs.

La Direction répond que ce n'est pas possible.

Les membres du CE demandent que cette journée soit prise en charge par l'entreprise.

Le Président répond que les salariés doivent faire la journée de solidarité.

8) Demande du suivi de la mise en place du plan de mobilité pour les salariés

Une présentation sera faite en CE du mois d'avril. Un état des lieux sur la localisation résidentielle des salariés est en cours de finalisation. Elle comprendra aussi une analyse et des préconisations sur les modes d'accès les plus pertinents, les conditions étant différentes entre les conducteurs et les autres salariés.

Les premières données sont sur la base de 722 adresses : 175 communes différentes, 2/3 des salariés habitant sur Dijon Métropole, 1/3 sur Dijon même, 50% à moins de 5.6 km du lieu de travail.

9) Information de la Direction sur les travaux d'été impactant le tram et exploitation envisagée

Des travaux auront lieu cet été sur le réseau Divia du 23/07/2018 au 12/08/2018 dans les lieux suivants :

- quartier Garibaldi dans le cadre des travaux PRIORIBUS et pour la Lianes 06 : Création d'une plateforme béton pour passage de la L06 ; une coupure Tram aura lieu entre République et Drapeau Lundi au Vendredi de 4h00 à 21h00 avec mise en place de bus de substitution
- Quetigny : Création d'une esplanade ; une coupure Tram aura lieu entre Université et Quetigny du Lundi au Dimanche en Journée Complète avec mise en place de bus de substitution

Afin de couvrir le service bus de substitution et malgré le transfert de conducteurs tram au bus, il faudrait 11 personnes supplémentaires. Il sera donc fait appel à des intérimaires.

Des membres du CE s'opposent au recours aux intérimaires et, comme il n'a pas été fait de consultation préalable du CE, ils demandent la consultation maintenant.

Le Président répond que ce n'est pas prévu ni nécessaire et qu'il a déjà été fait recours à de l'intérim pendant l'été afin de ne pas perturber les congés des conducteurs. La Direction n'a eu connaissance que récemment des dates des travaux, et alors que les congés des conducteurs pour cet été sont déjà attribués.

La direction recherche actuellement un local pour les pauses et relèves avec une possibilité dans les locaux de Dijon Métropole, auprès de l'arrêt Drapeau, qui est à confirmer.

Durant les trois premiers jours, il est prévu une présence terrain par des médiateurs pour informer la clientèle. D'autres informations pourront certainement être données en CE du mois de mai.

10) Information et consultation de la Direction sur le nouveau dispositif de priorités des congés payés des conducteurs

Cette information a déjà été communiquée en CHSCT et en commission « Horaires ». L'objectif est une attribution plus équitable des congés annuels. Le Président précise toutefois que la Direction trouve la proposition intéressante mais si les membres du CE ne sont pas favorables à la proposition, l'entreprise ne mettra pas en place ce nouveau dispositif.

Un membre du CE rappelle au Président le mail adressé sur l'accord de 2011 où il demande de modifier un article.

Le Président répond qu'il attend l'avis des membres du CE sur la proposition et qu'il regardera ce point dans le détail après.

Le responsable des Méthodes d'Exploitation explique qu'il a été constaté au cours du temps que les demandes de congés évoluent car il y a plus de jeunes conducteurs avec de jeunes enfants qui demandent les vacances scolaires.

La proposition est de scinder l'année en trois périodes, avec des priorités différentes, de la façon suivante :

Années	1 ^{er} semestre	Eté	quadrimestre
2019	C-A-B	A-B-C	B-C-A
2020	A-B-C	B-C-A	C-A-B
2021	B-C-A	C-A-B	A-B-C

Avec le nouveau dispositif, un conducteur est assuré d'être au moins une fois prioritaire dans l'année et d'avoir très vraisemblablement les vacances qu'il souhaite sur la période où il sera

prioritaire. Ce système permettra également plus de souplesse pour les vacances d'été, sachant le principe de priorité tous les trois ans ne change pas.

Il est prévu de regrouper dans les mêmes grilles les conducteurs bus et tram, avec classement par code agent permettant de mieux tenir compte de l'ancienneté.

Les retours des échanges avec les conducteurs par l'équipe planning sont pour l'instant positifs.

Selon la méthode de travail employée qui leur paraît compliquée, les membres du CE craignent un risque d'erreurs.

La direction répond qu'un travail est en cours sur une interface entre Intranet et Okapi et qu'une grande attention sera apportée à la gestion de la période de transition entre les deux systèmes.

Un membre du CE évoque que pendant deux ans certains conducteurs vont se trouver lésés du fait de la perte de leurs priorités.

La mise en place est prévue pour janvier 2019.

Un membre du CE évoque la semaine 52.

La Direction répond qu'il y a effectivement beaucoup de conducteurs qui demandent des congés à cette semaine-là, et peu la semaine suivante.

Un membre du CE dit qu'il n'a pas de remontée ou de plainte sur le système actuel et qu'il est surpris de cette proposition par la Direction.

La Direction répond que c'est le salarié en charge de la gestion des congés qui a constaté de nouveaux besoins et a proposé une amélioration afin de limiter les refus.

Ce même membre du CE demande si les CA sont toujours prioritaires sur le PFR car il ne faut pas que les PFR occasionnent des refus de CA.

Le Président répond que ce n'est pas le même sujet et de toute façon, la pose des PFR, c'est hors vacances scolaires et été.

Le Président demande l'avis des membres du CE.

Les membres du CE répondent qu'ils souhaitent consulter les salariés avant de se prononcer ; ils donneront une réponse en CE du mois d'avril. Un membre du CE demande le nombre de refus.

Le Président propose de reporter la consultation au CE du mois d'avril et indique que des éléments complémentaires seront transmis et que la rédaction de l'accord de 2011/03 va être regardée.

11) Questions relatives à l'exploitation dégradée par les conditions climatiques :

- a. Est-ce que les journées de rupture de LAC, enneigement, manifestation des agriculteurs et perte d'exploitation dues aux manques de véhicules auront une incidence sur la prime qualité ?**

Une discussion avec Dijon Métropole est prévue pour limiter l'impact de ces événements exceptionnels sur les résultats de l'entreprise. Toutes ces journées sont bien identifiées.

- b. Que compte faire la direction pour le personnel concernant les journées des 1er et deux mars afin de les récompenser sur leurs disponibilités pendant ces deux jours dégradés au maximum ?**

Tous les salariés qui auront été impactés sur leur temps de travail seront payés en conséquence, en heures majorées.

Un membre du CE fait savoir que tous les conducteurs n'ont pas été pris en compte correctement.

Le Président répond que ces salariés devront se manifester et leur cas sera étudié.

La DRH rappelle que ces éléments qui relèvent des éléments variables de paie sont traités avec un mois d'écart.

c. Demande de respecter l'accord concernant le temps de conduite des pièces Tram même en situation dégradée et demande que les effectifs au quotidien soient équivalents aux besoins des accords d'entreprise.

Les Agents de Maîtrise sur le terrain et au PCC font leur maximum pour relever les conducteurs selon leurs horaires de service mais dans certaines situations exceptionnelles, la théorie est difficile à respecter.

Un membre du CE dit que des relèves n'ont pas été effectuées alors qu'il y avait des conducteurs en attente qui auraient pu le faire.

La Direction répond que des relèves ont bien été faites.
Le Président propose d'examiner les cas particuliers.

Un membre du CE rapporte qu'un conducteur a tractionné 7 heures d'affilée. Il communiquera son nom pour vérification par la Direction.

Un membre du CE demande s'il y a une durée maximale de conduite.

La direction répond qu'il y a effectivement en théorie une durée maximale.

Un membre du CE répond qu'il n'est pas prévu dans l'accord de ne pas faire respecter la durée de travail en raison des raisons climatiques.

Le Président répond que l'entreprise est soumise au principe de continuité de service et qu'elle doit être fait le maximum pour le fonctionnement du réseau.

Les membres du CE évoquent le manque d'information aux conducteurs qui n'avaient pas encore pris leur service. Ils auraient souhaité que le bus de substitution monte jusqu'à Darcy au lieu de s'arrêter à Monge.

Le Président est conscient qu'il faut progresser sur la communication lors de service dégradé et recherche actuellement avec les équipes le meilleur moyen.

Il rappelle que Keolis Dijon Mobilité gère un service public avec ses aléas et ses obligations de continuité du service public.

d. Jeudi 28 Février :

- **demande de l'estimation des coûts pour les réparations des dégâts sur Bus et Tram**
- **demande de l'estimation des recettes non perçues pour cette journée : gratuité et réseau bloqué (perte de voyageurs)**

Si la question porte en fait sur le déraillement du jeudi 1er Mars, le coût définitif des réparations n'est pas encore connu.

Les membres du CE demandent quel est l'impact financier de la gratuité accordée sur le réseau.

Le Président répond que l'impact est faible car d'une part la décision a été prise par Dijon Métropole en mi-journée et d'autre part certains clients ne l'ont pas su.

Apparemment, il n'y a pas eu beaucoup de réclamations des clients sur ce point.

Les conducteurs ont eu la consigne de bloquer les valideurs à 12h30 mais cela n'a pas toujours été fait.

Un membre du CE informe qu'il a eu l'information par les clients vers 16h que des bus de substitution étaient en place.

La Direction répond qu'on revient au même sujet vu ci-dessus sur l'information des salariés. Un membre du CE ajoute qu'il serait aussi simple de ne pas sortir du tout lors de ces intempéries, pour des raisons d'organisation mais aussi par sécurité pour les autres usagers (piétons, automobilistes).

La Direction répond que c'est le Préfet et Dijon Métropole qui décident. Par ailleurs, il est constaté que les jours de neige les gens préfèrent prendre les transports en commun plutôt que d'utiliser leur voiture. A noter que le blocage des rues a commencé lorsque les voitures sont sorties.

Un membre du CE regrette qu'il n'y ait plus qu'un seul contact d'astreinte côté Collectivités. La Direction n'est pas d'accord car en général tout va bien mais le 1^{er} mars il y a effectivement eu un problème ; une réunion est programmée avec les intervenants pour étudier la question.

Un membre du CE demande si le Président est en capacité de décider de ne pas sortir les bus. Le Président répond qu'il est effectivement responsable en termes sécurité et que, de ce fait certains secteurs, trop dangereux, n'étaient pas desservis.

12) Demande d'un point sur la pose d'un CA isolé

Un membre du CE demande quelle est la procédure.

La Direction répond qu'il faut demander ce CA un mois avant la date souhaitée et que la réponse du planning doit être donnée une semaine avant la date.

Ce même membre du CE demande comment le conducteur doit faire la demande.

La Direction répond que la demande doit être formulée spécifiquement afin qu'elle soit bien identifiée et non noyée dans les demandes courantes. Il est précisé en outre que la demande formulée par Intranet ne sera pas repérée. Intranet reste valable pour les demandes ordinaires.

La Direction reconnaît que l'information communiquée sur ce point n'était pas assez précise sur les modalités. Elle précise aujourd'hui qu'il faut un écrit sur papier.

Un membre du CE demande un formulaire comme il existait les années passées.

Le Président répond que le système actuel fonctionne bien. Il faut juste une démarche différente pour les demandes spécifiques.

La Direction confirme que cette demande spécifique doit être formulée par lettre manuscrite à remettre au planning.

Un membre du CE en profite pour redemander une prolongation de la période d'essai.

La Direction répond que la période est déjà prolongée jusqu'en Juin 2018 depuis le CE du mois dernier.

13) Bus d'Argent et d'Or : D'autres catégories de salariés que les conducteurs peuvent-ils faire ce type de challenge ?

Comme le précise le KeoFlash distribué le 19 mars, la participation au Bus d'argent en vue de la sélection pour le Bus d'Or n'est ouverte qu'aux conducteurs.

En revanche, lors de la journée du dimanche 27 mai, un petit challenge sera organisé pour tous les salariés détenteurs d'un permis D.

14) Demande de présentation et communication des points d'accompagnement des médiateurs transports

Une présentation a été faite en commission de suivi Sûreté sur les actes de médiation.

Les actes de médiation sont les contacts avec les clients ; ils portent sur : les signalements de fraude pour 1/3 ; l'information billettique pour 8%, les incivilités telles par exemple que les pieds sur les sièges pour 12% et la relation client pour plus de 40%.

Le Président précise qu'il a été dénombré entre 3000 et 3500 actes de médiation par mois au premier semestre 2017 avec une forte baisse au second semestre : de 1000 à 1500 actes. Cette réduction est due à la diminution du nombre de médiateurs. Début 2018, il est constaté un retour quantitatif équivalent au 1^{er} semestre 2017.

Un membre du CE précise la question et qu'en fait les membres du CE souhaitent connaître les créneaux horaires et les lieux scolaires d'intervention.

La question n'ayant pas été comprise dans ce sens, le Président ne dispose pas de cette information.

Ce même membre du CE ajoute qu'il a des propositions à faire.

Un membre du CE alerte sur l'ambiance qui pourrait être générée par les travaux cet été.
Le Président répond qu'effectivement un travail sur la présence terrain va être mené.

15) Point sur les recrutements et embauches depuis la précédente réunion

DIRECTION EXPLOITATION : Clôtures des recrutements de 2 Chefs de bord avec prise de poste au 01/04 et 2 Superviseurs PCC - date prise de poste à confirmer.

Clôture recrutement Conducteurs : 9 candidats retenus ; 7 intégrations le 09/04/18, 2 personnes doivent passer le permis.

DIRECTION MAINTENANCE-PATRIMOINE recrutements en cours : Chef d'Equipe maintenance, Mainteneur Bus, Mainteneur Tram, Technicien CFA, Gestionnaire de stocks (poste assuré par un intérim actuellement).

Un membre du CE rappelle que la situation de la maintenance est préoccupante.

DIRECTION CLIENTS ET COMMUNICATION recrutement en cours : animateur Actions Commerciales et Téléconseiller en CDD

Lancement campagne alternance 2018 avec 6 postes à pourvoir.

16) Questions relatives aux recrutements :

a. Toutes les personnes reçoivent-elles un mail de confirmation après candidature ?

Le site divia.fr a été configuré pour adresser une réponse automatique aux candidats. Les réponses aux autres types d'envoi ne sont pas automatiques mais manuelles.

b. Est-il prévu un recrutement au PCC pour avoir les 16 AM à temps complet?

En termes d'effectifs, hors superviseurs l'équivalent Temps Plein est à 15.25 pour 16 régulateurs. Il est rappelé que le temps de travail des temps partiels n'est pas pérenne. La situation sera revue début 2019 selon les évolutions.

Un membre du CE rappelle que les responsables de groupe tiennent des postes au PCC durant les vacances, en semaine et les samedis. Seront-ils habilités à rejoindre le PC unique ?

Le Président rappelle que toutes ces questions seront à travailler si le projet est confirmé.

c. Tests SNCF : recrutement Traminots : pourquoi tarder dans les retours fait par la direction ? Les éléments ont été récupérés vers le 25 février et les agents ne peuvent pas être reçus avant fin mars, pour quelles raisons ?

Un membre du CE déclare que la question a été tronquée et demande pourquoi.

La Direction répond qu'elle était incorrecte vis-à-vis du personnel visé et qu'il pourrait en être affecté avec une parution au procès-verbal.

Ce même membre du CE confirme qu'il n'y avait rien d'incorrect dans sa question et demande que les questions ne soient plus tronquées.

La Direction répond qu'elle échangera avec les membres du CE avant de modifier une question.

En réponse à la question, la direction répond que les retours aux candidats ont débuté le 1^{er} mars 2018 car les résultats ont été reçus par Keolis Dijon Mobilités le 28 février. Ils sont faits en fonction des disponibilités de chacun.

Le Président confirme que la situation n'est pas normale mais que le retard provient tout d'abord de la SNCF.

17) Demande de précision sur l'assurance des véhicules de service en cas d'accident corporels

La demande exprimée en CE est : y a-t-il une indemnisation supplémentaire au-delà des IJSS pour compenser une perte d'éléments variables suite à un accident interne ?

Le Président répond que l'assurance ne prévoit pas cette couverture.

18) Demande d'information sur la mise en place de la retenue à la source pour les impôts 2019

Les experts paie de Keolis SA doivent commencer à informer les gestionnaires de paie au mois de mai.

Une information sera faite en CE avant l'été.

La mise en place doit avoir lieu le 1^{er} janvier 2019.

19) Demande du retour de la Direction sur la proposition de prélèvement direct en 2018 sur fiche de paie pour les chèques vacances 2019.

Le sujet est toujours en cours d'étude.

Les membres du CE souhaiteraient mettre en place ce système en avril ou mai.

La Direction peut désormais apporter une réponse et ne donnera pas suite à la demande du CE car :

La gestion des chèques vacances est une attribution du Comité d'Entreprise.

Un financement « part salarié » par prélèvement par l'employeur sur le net à payer :

- transfère la charge de travail dans la gestion du CE vers l'employeur, et sachant que cela reste une attribution du CE,
- crée une confusion parmi les salariés des rôles et attributions,
- complique les flux financiers entre CE et l'employeur,
- en cas de problématiques entre le CE et un salarié, la Direction pourrait être partie prenante, alors que ce n'est ni son rôle, ni son intérêt.

20) Demande du document comptable 2017 des activités sociales et budget de fonctionnement du CE pour l'expert-comptable.

Le document est à préparer, sa présentation ne sera peut-être pas la même que précédemment.

Il sera peut-être nécessaire de différer la date de présentation du rapport.

21) Demande du respect de l'article 4.2 du règlement intérieur du comité d'entreprise

L'article 4.2 : "Toute la correspondance adressée au comité doit être remise au secrétaire non décachetée ou au secrétaire adjoint en son absence. Toute la correspondance est à la disposition des élus. Toute la correspondance émanant du comité d'entreprise doit être signée du secrétaire et expédiée par lui."

Le secrétaire adjoint du CE informe que des documents ont été signés par le trésorier du CE alors qu'ils auraient dû l'être par le secrétaire.

Le trésorier du CE répond qu'il a répondu à un courrier qu'un prestataire lui avait adressé, le nom du trésorier étant dans sa base de données. Il ajoute que ledit courrier sera bien signé par le secrétaire du CE et mis de côté à ces fins, que le Secrétaire était au courant, qu'il a reçu le fournisseur avec lequel le CE collabore depuis plus de 4 ans, le Secrétaire ne pouvant se libérer et a travaillé le dossier pour passer commande et avancer dans les obligations de fonctionnement du CE.

Le secrétaire du CE ajoute qu'il a demandé que n'apparaisse que son nom dans les bases de données des fournisseurs afin d'éviter tout litige.

Le trésorier du CE ajoute qu'il essaie juste de travailler et peut également ne plus relever le courrier alors que des factures l'attendent pour règlement, ni des mails car problème identique aux courriers au final puisqu'à priori cela lui serait interdit.

Il ajoute aussi que si le secrétaire adjoint veut appliquer strictement le règlement, il s'abstiendra de faire deux chèques de 750€ pour régler une somme de 1500€ sachant qu'à ce niveau il peut signer les chèques et fera un chèque de 1500€ qui sera signé par le secrétaire du CE.

Le secrétaire du CE informe qu'il accepte que le courrier soit ouvert par les autres membres titulaires du CE.

22) Questions relevant des DP :

- a. Pourquoi tout le personnel n'est pas convié à un repas de fin d'année avec son responsable comme certains ?

Il peut arriver qu'une réunion se prolonge et que le responsable décide de terminer au restaurant. Ce n'est pas forcément en fin d'année et c'est à la discrétion de la hiérarchie. Il n'y a pas de suivi particulier sur ce point.

- b. Quels sont les critères des primes d'objectif ROC et Chef de Bord du service EC ?

Ils sont en rapport avec les objectifs de l'entreprise déclinés au service. La description reste confidentielle entre le manager et le managé ; c'est ainsi pour tous les agents de maîtrise de l'entreprise.

Pour répondre à un membre du CE la direction indique que tous les agents de maîtrise ont la prime Agent de Maîtrise. Un chef de bord également.

La Direction indique que la typologie des objectifs repose sur les thématiques : Excellence opérationnelle, sécurité et management (pour les ROC).

Un membre du CE demande si la direction a pérennisé les primes.

Le Président répond que ce n'est pas le cas pour le moment et que la prime versée en début 2018 se rapporte à l'activité de 2017. La question sera évoquée en NAO.

23) Questions relevant du CHSCT :

- a. Demande du maintien du dispositif de sécurité réalisé par les AVSR pour les sorties de match du DFCO ; la sécurité aux abords de cette zone est-elle une priorité de la Direction de KDM (forte affluence, route en descente, obscurité etc...)?

Pour le moment, les consignes pour ce dispositif restent les mêmes. Il y a eu un loupé la dernière fois. Il a été demandé une présence plus importante de la Police sur le carrefour du boulevard Trimolet et Doumer.

- b. Demande d'un retour de la Direction concernant la cloison amovible pour la salle de repos

Le sujet n'a pas encore été étudié.

24) Date du prochain CE

- a. Demande de changer la date des réunions CE et DP du mois d'avril

Le prochain CE est prévu le mercredi 25 avril mais suite à la demande formulée ci-dessus car plusieurs membres de la même organisation syndicale sont absents pour le CE (et pour la réunion DP), un vote est organisé.

5 élus votent pour le jeudi 3 mai, qui est la date retenue pour le prochain CE .

25) Questions diverses

- Le Salon des seniors a accueilli 5000 personnes, pourquoi les renforts n'ont-ils pas été assurés par des conducteurs seniors ?

La direction répond que le service mis en place était un « spécial » ordinaire et donc plutôt assuré par des conducteurs en TPT.

Un membre du CE rappelle au Président qu'il devrait respecter les termes de l'accord et permettre aux séniors de faire ces services.

Le Président rappelle qu'il est prévu dans l'accord de donner aux seniors des missions différentes de la conduite.

Ce membre du CE fait remarquer que ce genre de service est différent des services ordinaires et plus agréable et il souhaite que dans l'avenir les « spéciaux » soient proposés également aux séniors de l'entreprise.

- **Information du CE :** Un mail a été envoyé du CE à l'attention du responsable management le 10/02/2018 par une personne pour sa confirmation d'inscription au bus d'or. Il s'agit d'un ancien élu. Comment a-t-il eu accès à la boîte mail du CE, est-ce un piratage ? il a été constaté à plusieurs reprises que des mails ont été lus mais pas par les élus actuels.

Le secrétaire décide de changer le mot de passe pour remédier à ce problème.

- **Un membre du CE demande des informations sur l'événement tragique du 12 mars.**

Le Président explique qu'une personne dans un état second déambulait le long de la voie et a traversé la plateforme enherbée entre les stations Junot et Nation. Elle n'a pas réagi aux avertissements du conducteur, gong et klaxon. Malgré toute la prudence apportée par le conducteur, la personne a été heurtée par le tram roulant à ce moment-là à 13km/h, en fin de freinage d'urgence.

La personne est décédée 5 jours plus tard.

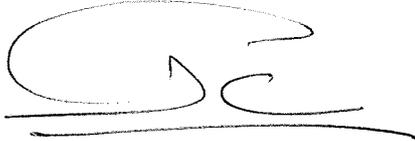
Il ne peut rien être reproché au conducteur. Il a été pris en charge psychologiquement.

Il ne devrait pas y avoir de suites pénales pour l'entreprise.

C'est le deuxième accident mortel depuis le lancement du tram.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 13h20.

LE SECRETAIRE



ERIC GIANNINI

LE PRESIDENT



Laurent VERSHELDE

